

Pays Loudunais

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS



**Chères Loudunaises,
chers Loudunais,**

Je vous invite à découvrir à travers cette édition les nombreux projets communautaires mis en œuvre pour encourager les transitions énergétiques en Pays Loudunais, développer l'offre touristique et accroître les services publics aux habitants.

Nous menons des projets ambitieux grâce à nos partenaires et aux élus communautaires impliqués dans une même dynamique pour le Loudunais. Nous encourageons le développement économique et la rénovation de l'habitat et restons très vigilants à offrir aux habitants les services nécessaires au bien vivre en Loudunais ; comme l'accès aux soins, à la culture et les services aux familles.

Vous trouverez également dans ce numéro le hors série annuel dédié à nos actions en faveur de la réduction des déchets.

Enfin, je tiens à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Joël DAZAS,

Président de la Communauté
de communes du Pays Loudunais



Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Directeur de la publication : Joël DAZAS Rédaction : CCPL/SR.

Conception graphique : CCPL/L.S. Crédits photos : CCPL sauf mention contraire.

Impression : MEGATOP, Naintré (86) - Tirage : 14 500 exemplaires. ISSN 1955-947X.

Distribution : Mairies du Pays Loudunais et Médiapost (Loudun & Rossay).

Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).

Communauté de communes du Pays Loudunais

2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex

Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77 - contact@pays-loudunais.fr

www.pays-loudunais.fr

Ne jetez pas ce document sur la voie publique,
mais déposez-le dans un point recyclage papier.



Le Pays Loudunais s'engage dans les transitions

Notre Plan Climat Air Énergie Territorial est approuvé, et nous le concrétisons par notre engagement en tant que « Territoire à énergie positive »

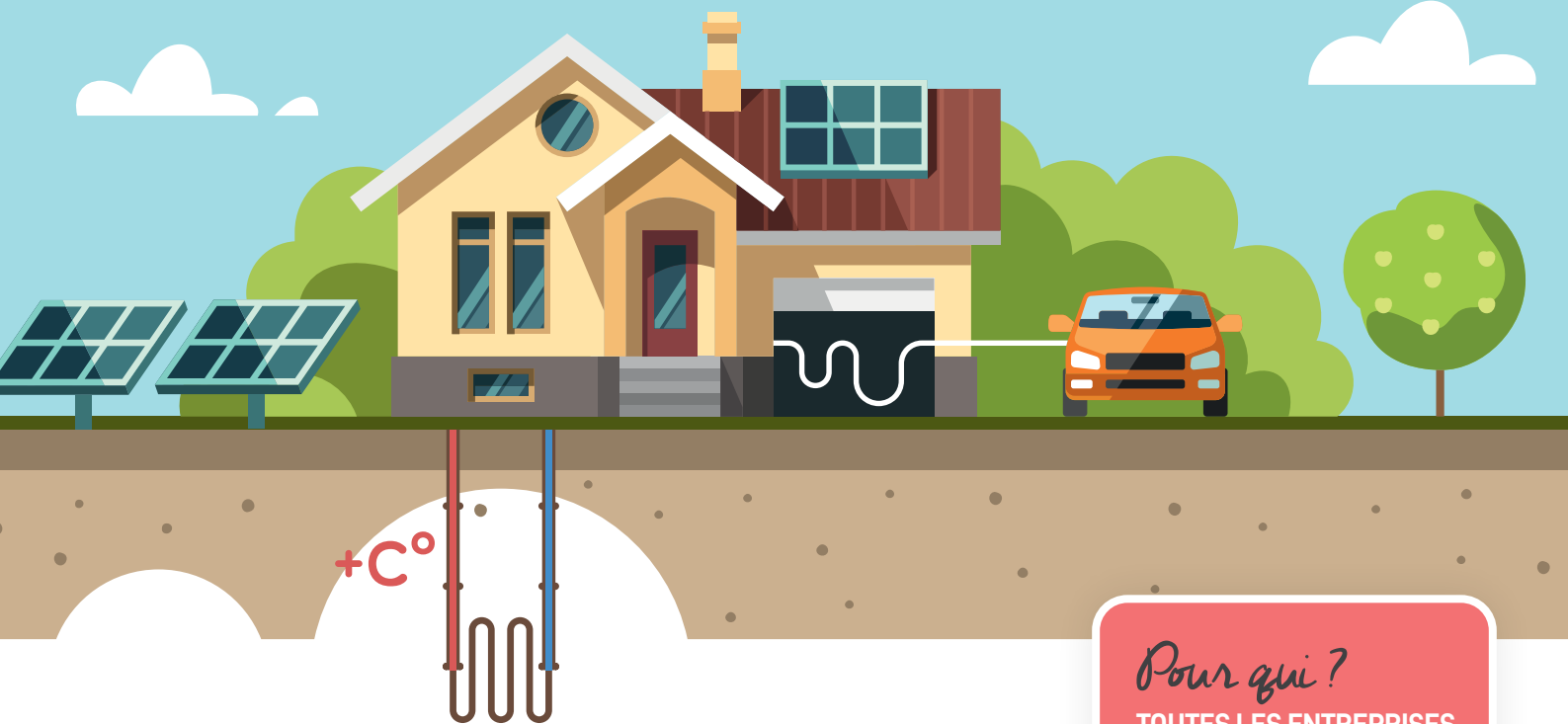
p.2



> SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 2
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p. 4
LECTURE PUBLIQUE	p. 6

DOSSIER Déchets ménagers	p. 9
TOURISME	p. 16
PATRIMOINE	p. 17
ENFANCE-JEUNESSE	p. 18
SERVICE PETITE ENFANCE	p. 19



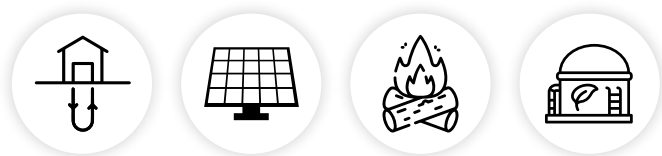
> ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Contrat de Chaleur Renouvelable de l'ADEME avec le Département de la Vienne est une opportunité pour accélérer la rénovation et l'intégration des énergies renouvelables. En signalant votre projet **dès maintenant**, vous pourrez bénéficier de l'accompagnement de professionnels compétents et du soutien financier de l'ADEME.

La question de l'énergie est souvent réduite à celle de l'électricité. Mais une grande partie du chauffage est produite à partir d'énergie fossile, tel que le gaz. Dans un contexte de hausse constante des prix de l'énergie, il devient impératif pour les entreprises de privilégier des sources de production locales et durables et de mieux maîtriser les dépenses.

C'est pourquoi le Département de la Vienne s'engage en lançant un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) avec l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) pour une durée de trois ans.

Ce contrat offre la possibilité de faire financer des projets de chaleur renouvelable, mettant l'accent sur la **géothermie**, le **solaire thermique**, le **bois énergie** et la récupération de **chaleur fatale**. À ce jour, ces contrats ont déjà permis de financer et de concrétiser plus de 550 projets en France.



- ▶ Vous êtes une entreprise ou un agriculteur ?
- ▶ Vous avez un projet ?

Signalez votre projet en scannant ce QR code ou sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/e/CsVMCs6fcy>



Pour qui ?

TOUTES LES ENTREPRISES

Les industries, artisans, commerces, services, hôtels, restaurants, santé, les agriculteurs.

Comment ?

Indiquez vos projets avec le QR-Code. Vous serez ensuite recontacté.



Le contrat sera signé début 2024, sur la base de projets identifiés : nous comptons sur votre mobilisation pour atteindre **l'objectif d'installation de 20 projets** et augmenter la production de chaleur renouvelable de 11,5 GWh en 3 ans que s'est fixé le Département.

Cependant, si vous hésitez encore, sachez que vous avez une fenêtre de trois ans pour vous engager et obtenir une subvention dans le cadre de ce contrat. Soyez acteurs de cette transition et engagez-vous dans un projet de chaleur renouvelable dès aujourd'hui. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir énergétique plus propre et plus durable pour la Vienne.

Pour suivre l'actualité de l'énergie, consulter le site internet rubrique environnement ou les actualités Facebook de la collectivité.



> EN PAYS LOUDUNAIS, ON VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS !

La Communauté de communes vous conseille et vous accompagne !

La maîtrise de l'énergie et l'adaptation du bâti est l'une des 4 priorités du Plan Climat Air Énergie Territorial adopté par la Communauté de communes le 11 juillet dernier. L'État accentue et recentre ses aides au logement à compter du 1^{er} janvier 2024, pour plus de rénovations performantes des logements.

La Communauté de communes accompagne les Loudunais dans leurs projets de rénovation, en tant qu'occupants ou en tant que bailleurs. Elle met en place deux outils alliant assistance technique, orientation vers les aides et accompagnement ciblé.

Vous avez un projet de travaux ? Vous souhaitez un conseil technique neutre et bénéficier des aides ?

► **Un numéro unique « France Rénov' » pour vos projets et vos questions logements.** Prenez rendez-vous au **05 49 22 54 02** ou 24h/24 sur le **site internet** <https://www.pays-loudunais.fr/habiter-5/renover-et-economiser-l-energie/>

Les trois conseillers agréés France Rénov' apportent un conseil neutre et gratuit pour tous vos projets de logements.

Comment ça marche ?

Le 1^{er} rendez-vous téléphonique permet d'avoir des informations de base : les aides financières, les travaux possibles, les dispositifs ou techniciens adaptés, selon vos besoins, vos ressources et votre localisation.

Un second contact est possible pour préciser le projet de rénovation : visite si nécessaire, orientation vers un diagnostic de performance énergétique, conseils sur les techniques adaptées, les demandes d'aides financières, les démarches et les règles à suivre.

Si votre projet porte sur une rénovation performante avec bouquets de travaux, vous bénéficiez d'un accompagnement renforcé pour assurer l'obtention des aides financières et l'aboutissement de votre projet.

Le service est ouvert à tous, propriétaires occupants, locataires ou bailleurs, de toutes les communes du territoire.



Bon à savoir : les aides aux travaux de rénovation sont ouvertes aux propriétaires occupants et aux bailleurs et peuvent se cumuler avec d'autres aides. Mais attention, les aides doivent être demandées avant d'engager les travaux.

Ce service bénéficie du label national « France Rénov' ». Il est proposé par les trois Communautés de communes du Thouarsais, de l'Airvaudais et du Loudunais et est soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.



Des aides renforcées POUR L'HABITAT DANS LE CENTRE-VILLE DE LOUDUN

La ville de Loudun et la Communauté de communes du Pays Loudunais s'associent avec l'État et le Département de la Vienne pour accompagner et financer les travaux de rénovation et de reprise des logements du centre-ville de Loudun, grâce au dispositif "OPAH-RU".

L'opération vise à accompagner techniquement et financièrement les propriétaires privés du centre-ville de Loudun dans la rénovation de leur logement que ce soit pour l'occuper eux-mêmes ou le proposer à la location.

Les travaux aidés portent sur la remise aux normes, la lutte contre l'insalubrité, l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation du logement en vue du maintien à domicile.

La Communauté de communes et la ville de Loudun apportent une aide de 15% à 30% du montant des travaux pour les propriétaires occupants et de 25% à 35% pour les propriétaires bailleurs. Ces aides viennent s'ajouter à celles de l'ANAH, ce qui permet, selon les projets, d'atteindre un taux d'aide pouvant dépasser la moitié du coût des travaux éligibles.

La Communauté de communes a choisi SOLIHA Vienne pour accompagner les propriétaires dans leur projet, de la conception de leur projet de travaux à la livraison du logement en passant par le montage des dossiers de demande de subventions auprès des instances nationales et locales. Cet accompagnement est obligatoire avant la signature des devis pour bénéficier des aides et répondre au cadre de l'Anah. Il est neutre et gratuit pour le bénéficiaire.

Ce dispositif d'aides est l'une des actions de l'opération de revitalisation du territoire - ORT signée en mars dernier avec monsieur le Préfet de la Vienne, conjointement avec la Communauté de communes du Pays Loudunais et la ville de Loudun. Il a été entériné par la convention d'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) signée le 31 août 2023 entre l'État, l'Anah (agence nationale d'amélioration de l'habitat), le Département de la Vienne, la ville de Loudun et la Communauté de communes du Pays Loudunais.



Pour suivre l'actualité des aides à l'habitat, vous pouvez consulter le site internet rubrique Habiter ou les actualités Facebook de la collectivité.



> LE VÉLO AU SERVICE DE LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE DES LOUDUNAIS

L'étude d'un Schéma Cyclable du Territoire a été lancée en novembre. L'objectif est de développer et faciliter les déplacements en vélo pour les trajets du quotidien. Les entreprises, les habitants et les jeunes seront invités à participer à cette étude dans les prochains mois.

Il s'agit de mettre le vélo au cœur de la chaîne des mobilités quotidiennes. Pour cela, le travail va consister à identifier les principaux itinéraires pour accéder aux lieux principaux (*emplois, santé, tourisme, éducation*) et à développer l'usage du vélo en améliorant les services associés (*stationnement, fléchage...*).

Le souhait est d'assurer une pratique cyclable sécurisée et sans rupture vers Loudun et vers les centres-bourgs principaux. Les communes sont étroitement associées à ce travail. La mise en œuvre de ce projet ainsi que d'autres actions du Plan Climat du Loudunais, peut jouer un rôle important dans l'adoption d'un comportement plus durable en matière de mobilité sur le territoire.

Pour ce projet, la Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet de l'ADEME et bénéficie également du Fond Vert de l'État.

Pour suivre l'actualité du schéma cyclable, on vous invite à consulter le site internet, rubrique « Habiter » / « Se déplacer » ou la page Facebook de la collectivité et répondre à l'enquête en ligne, qui sera diffusée début décembre.

> RENCONTRE AVEC DES CHEFS D'ENTREPRISES DU LOUDUNAIS

Le 25 octobre, les membres de la commission développement économique sont allés à la rencontre des entreprises de Trois-Moutiers.



Entreprise M3M

Une première visite était consacrée à l'entreprise M3M, fabrication d'ensemble pour les essieux ferroviaires. Monsieur Sébastien CARE, Directeur du site, a présenté et échangé avec les élus sur l'activité de l'entreprise et ses perspectives de développement. Les membres de la commission se sont ensuite dirigés vers la micro brasserie TRIMOUSS, installée depuis 1 an sur la zone d'activité de Trois-Moutiers. Cette micro brasserie dirigée par Céline et Sophie CALVEZ, propose des bières artisanales entièrement créées et élaborées dans leur atelier. Un magasin permet de recevoir la clientèle sur le lieu de production tous les vendredis après-midi.



Micro-brasserie TRIMOUSS

> RÉUNION D'INFORMATION À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISES

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise sur le territoire ? Des réunions d'information à la création/reprise d'entreprises sont proposées tous les trimestres dans les locaux de la Communauté de communes. Ces réunions sont co-animées par la Chambre de commerce et la Chambre de Métiers en partenariat avec la Communauté de communes.

Gratuit - Inscription obligatoire au 05 49 22 99 75.

> LES AIDES AUX ENTREPRISES

Les entreprises peuvent bénéficier des aides suivantes :

- Prêt à 0% Initiative Vienne :**

prêt de 3 000 à 30 000 euros.

Contact : Hélène GATARD - 05 49 49 61 61
www.initiative-vienne.fr



- Dispositif d'aide aux TPE financé par la Communauté de communes :**



Le salon de coiffure CréaTif de Monts-sur-Guesnes a investi pour faire des économies d'énergie. Pour soutenir son projet, M^{me} Poisson a obtenu une aide à hauteur de 20 % de ses investissements qui lui permettront de limiter ses consommations d'eau et d'électricité.

Si vous aussi vous avez des investissements en lien avec les économies d'énergie ou la rénovation de votre outil de travail (vitrine, travaux d'aménagement...), ne tardez pas à déposer votre dossier. Le dispositif prend fin au 1^{er} juillet 2024.

Contact : Evelyne Reniaud - 05 49 22 99 75
www.economie-pays-loudunais.fr/les-aides-financieres

- Aides régionales** en faveur des entreprises,
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>



Pour bénéficier de l'accompagnement du service développement économique dans vos projets ou pour toute demande et montage de dossier : Evelyne RENIAUD – Service développement économique
05 49 22 99 75 - evelyne.reniaud@pays-loudunais.fr

MAISON DE PAYS **reprise du restaurant**

Le 6 novembre l'Auberge de la Briande, restaurant de la Maison de pays, a ouvert ses portes.

Raphaël PINEAU vous accueille au sein de l'établissement pour vous faire découvrir ce lieu entièrement rénové par la Communauté de communes.



> L'OFFRE IMMOBILIÈRE AUX ENTREPRISES

LOUDUN *Téléport 6, rue de la Fontaine d'Adam*

Bureau 20 m² Bureau 15 m²	Location mensuelle	10,95€ HT/mois/m ² <i>charges comprises</i>
Bureau en temps partagé	Location à la journée	18€ HT/jour
Salle de réunion	Location à la journée	32€ HT/jour

MONTS-SUR-GUESNES *Zone Artisanale*

Bâtiment artisanal 90 m²	Location ou vente	600€ HT/mois
Terrains viabilisés <i>Lot de 500 m² à 4 000 m² selon localisation</i>	Vente	5€ HT/m ²

MONCONTOUR *Zone Artisanale*

Bâtiment artisanal 179 m²	Location ou vente	482€ HT/mois
Terrains viabilisés <i>Lot de 500 m² à 4 000 m² selon localisation</i>	Vente	5€ HT/m ²

LES TROIS-MOUTIERS *Zone Artisanale*

Terrains viabilisés <i>Lot de 500 m² à 4 000 m² selon localisation</i>	Vente	5€ HT/m ²
--	-------	----------------------

+ D'INFOS

Service Développement économique
economie@pays-loudunais.fr Tél. 05 49 22 99 75
www.economie-pays-loudunais.fr

> PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

La Communauté de communes a participé au comité de pilotage Prévention du mal-être en agriculture le 13 septembre 2023 organisé par la Préfecture de la Vienne, la MSA, la Chambre d'Agriculture, l'ARS et l'Association Solidarité Paysans.

Le mal-être est souvent issu de difficultés multisectorielles et les facteurs conjoncturels ont tendances à se pérenniser. Face aux crises successives qui touchent régulièrement le monde agricole, les structures organisatrices ont effectué un diagnostic de la situation. Pour repérer et pouvoir venir en aide aux agriculteurs en souffrance, « un réseau de 186 sentinelles est déployé dans la Vienne », a annoncé le Préfet monsieur Jean-Marie GIRIER.

Une « fiche reflexe » permettant de mener des actions adaptées en fonction de la gravité du risque suicidaire va être transmise par la Préfecture à toutes les mairies du territoire.

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

09 69 39 29 19
agrieécoute.fr

MAL-ÊTRE
Souffrance, détresse ou dépression. Je ne reste plus seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles.
09 69 39 29 19 - agrieécoute.fr

DIFFICULTÉS SOCIALES
familiales ou personnelles.
MSA POUJOU
Service Action Sanitaire et Sociale
05 49 43 86 47

DIFFICULTÉS MULTIPLES
économiques, techniques
Cellule Réagir - 05 49 44 74 10
diffecc@ccpaysagri@vienne.chambagri.fr

SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE
Je m'inquiète pour quelqu'un.
1/6 des personnes souffrantes.
3114
www.3114.fr

URGENCE
SAMU
112
www.112.fr

Agrieécoute, Réagir, MSA, ARS, MJC, etc.



> SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

La Communauté de communes du Pays Loudunais a adopté à l'été 2023 un schéma de développement de la lecture publique pour son territoire.

L'objectif de ce schéma est d'aller vers une égalité d'accès à un service de lecture publique pratique, moderne et performant pour tous les habitants.

Plusieurs points forts existent déjà pour mettre en œuvre ce schéma :

- ⇒ **Une médiathèque intercommunale animée par une équipe de professionnels** qui va pouvoir soutenir le travail des autres lieux présents et à venir.
- ⇒ **L'adhésion gratuite pour tous** aux services proposés par la médiathèque communautaire et les bibliothèques existantes du Pays Loudunais.
- ⇒ **Des temps forts d'action culturelle** - Prix Renaudot des Lycéens, Festival du Livre Jeunesse - en relation avec de nombreux partenaires qui font rayonner le territoire.

Plusieurs axes de travail ont été définis

1 - Développer la lecture publique, cela signifie :

Construire un réseau pour que chaque habitant ait **un lieu d'accès à la lecture et aux biens culturels à moins de 10 minutes en voiture.**

- ⇒ Soit dans une bibliothèque déjà existante.
- ⇒ Soit dans un point relais (*point poste, mairie, commerce partenaire, etc.*).

2 - Renforcer l'accessibilité, cela signifie :

Penser les horaires de ces lieux pour qu'ils soient ouverts à des moments accessibles à tous les publics : actifs/inactifs – enfants/adultes, etc. Les mercredis, samedis et les fins de journée seront ainsi privilégiés.

3 - Informatiser le réseau, cela signifie :

Rendre visible et localisable l'ensemble des documents du réseau :

- ⇒ grâce à un site Internet, comme celui de la Médiathèque du Pays Loudunais sur lequel chacun pourra transmettre ses demandes ;
- ⇒ grâce à la présence dans les lieux du réseau, de professionnels et de bénévoles formés, qui seront là pour répondre au public.

Ainsi les adhérents pourront sélectionner leurs documents pour les faire venir dans le lieu du réseau de leur choix. Le réseau se chargera d'acheminer les documents et de prévenir les adhérents.

4 - Développer les fonds et leur mise en circulation, cela signifie :

Satisfaire les demandes des habitants, en suivant quelques principes généraux :

- ⇒ **Diversité des contenus et des supports** : avec les livres on pourra également trouver des jeux, des DVD, des revues...
- ⇒ **Actualités éditoriales** : grâce à des collections soigneusement sélectionnées, chacun pourra accéder aux dernières parutions mais aussi se tenir au courant des grands sujets d'actualité et pourquoi pas proposer de nouvelles acquisitions !
- ⇒ **Pour tous les publics** : du bébé à la personne âgée, tout le monde a le droit d'accéder à la culture et trouvera de quoi nourrir son imaginaire et ses envies de connaissance.

5 - Développer l'action culturelle et ouvrir les lieux aux habitants et aux partenaires, cela signifie :

- ⇒ Permettre les rencontres, la convivialité par la créativité et le partage.
- ⇒ Favoriser la compréhension de l'autre, des enjeux futurs et du bien vivre ensemble.

+ D'INFOS

Médiathèque du Pays Loudunais

mediatheque.loudun@pays-loudunais.fr Tél. 05 49 98 30 26
www.mediatheque.pays-loudunais.fr

> FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE EN PAYS LOUDUNAIS 2024 :

à vos agendas !

Le Festival aura lieu du 29 mai au 1^{er} juin 2024. Pour plus d'informations sur la programmation à venir, suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Pour ce 13^e Festival organisé dans les bibliothèques et médiathèques du Pays Loudunais nous vous proposerons de rencontrer 8 auteur.rice.s jeunes invité.e.s :

⇒ **Quatre auteur.rice.s sont en lice pour le Prix Renaudot des Benjamins qui concerne les élèves de CM1-CM2.**

Les quatre romans sont lus de novembre à mai et chaque élève votera pour son roman préféré. La proclamation de l'auteur.rice lauréat.e aura lieu le vendredi 31 mai après-midi lors du Festival devant l'ensemble des élèves, réunis à Loudun pour l'occasion. La matinée sera consacrée aux rencontres entre les auteur.rice.s et les élèves.



⇒ **Quatre auteur.rice.s rencontreront les élèves de la maternelle au CE2 et les classes multiniveaux.**

Les rencontres auront lieu le jeudi et le vendredi (*matin et après-midi*). 27 classes sont inscrites au Festival du Livre Jeunesse en Loudunais, soit 675 élèves.



Le Festival est organisé avec la ville de Loudun et l'Association des Amis de Théophraste Renaudot et avec le soutien de nombreux partenaires.

Prix Renaudot des Benjamins

31 MAI 2024

Le Prix Renaudot des Benjamins, créé en 1995 dans la ville natale de Théophraste Renaudot, est attribué chaque année à un auteur de littérature jeunesse par les élèves de CM1 et CM2 du territoire Loudunais.

SÉLECTION 2024



Alerte tempête

Corinne Boutry

Éditions
Gulf Stream



Les magies de l'archipel - Arcadia

Estelle Faye

Éditions
Nathan



Charles 1943

Florence Medina

Éditions
Poulpe Fictions



La Petite Rom de Paris

Pascal Teulade

Éditions
La joie de lire





© Visuellement

2023

Prix Renaudot des Lycéens

> LE PRIX RENAUDOT DES LYCÉENS

En 1926, des journalistes, lassés d'attendre le résultat du prix Goncourt, ont décidé de créer le leur. C'est tout naturellement qu'ils lui ont donné le nom du créateur de la presse française : Théophraste Renaudot, né à Loudun en 1586.

En 1992, à Loudun, le Prix Renaudot des Lycéens est créé à l'initiative de l'association des Amis de Théophraste Renaudot et du Rectorat de l'académie de Poitiers et depuis 2023, la Communauté de communes est également co-organisatrice.

Les six romans en lice pour le Prix Renaudot des Lycéens ont été choisis parmi les 15 romans participant au Prix Renaudot. Les objectifs du Prix Renaudot des Lycéens sont les suivants :

- 1 - Favoriser la lecture d'œuvres contemporaines chez les jeunes.
- 2 - Valoriser les lycéen.ne.s dans leurs lectures et dans leurs apprentissages.
- 3 - Permettre de rencontrer l'auteur.rice lauréat.e.
- 4 - Diffuser le Prix au territoire Loudunais et au-delà.

En 2023, 16 lycées participent (dont deux à l'étranger à Madagascar et en Roumanie), soit 430 élèves.

Chaque lycée, quel que soit le nombre d'élèves qui participent représente 1 voix. Deux élèves désignés par leurs camarades comme représentants sont venus à Loudun le 14 novembre pour défendre leur ou leurs romans préférés le temps d'une matinée à huis clos.

Le rendez-vous est donné à Loudun le jeudi 14 décembre à tous les élèves participants (et au public le soir) pour la rencontre avec Lilia HASSAINE, lauréate 2023 du Prix pour son roman Panorama aux éditions Gallimard.

+ D'INFOS

Prix Renaudot des Lycéens

prixrenaudotdeslyceens@gmail.com Tél. 06 19 20 31 95

www.prixrenaudotdeslyceens.fr   Prix Renaudot des Lycéens

LOUDUN (86)

Rencontre avec

Lilia HASSAINE

lauréate du Prix 2023



© F.Mantovani-Gallimard

Jeudi 14 décembre

Espace Culturel René Monory

- ➔ 14h avec les lycéen.nes
- ➔ 20h30 avec le public

Entrée libre et gratuite



médiathèque

du Pays Loudunais

...Horaires d'ouverture...
1 place Sainte-Croix 86200 LOUDUN

Mardi 9h30-12h30 / 15h-18h30
Mercredi 9h30-18h30
Vendredi 15h-18h30
Samedi 9h30-12h30 / 15h-18h30

La médiathèque achète toute l'année de nouveaux livres, jeux, DVD et revues à emprunter

- ✓ Grand choix, régulièrement renouvelé de revues, livres, jeux, DVD et CD empruntables
- ✓ Accès internet et Wifi gratuits
- ✓ Animations gratuites
- ✓ Abonnement à la médiathèque gratuit, il vous permet d'accéder à l'offre numérique proposée par le département de la Vienne (musique, vidéo, autoformation, livre numérique, revues...)

Tél. 05 49 98 30 26 | mediatheque.loudun@pays-loudunais.fr

www.mediatheque.pays-loudunais.fr

DOSSIER

Déchets Ménagers

« L'année 2023 a principalement été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la Tarification Incitative qui commence le 1^{er} janvier 2024. Le Pôle Déchets a équipé tous les véhicules de collecte d'un système d'identification des bacs, s'est doté d'un nouveau logiciel de gestion des usagers et a équipé les loudunais d'un bac adapté pour cette évolution.

Bien évidemment, la Communauté de communes du Pays Loudunais continue de vous accompagner dans ce changement, en vous conseillant pour vous aider à réduire la production d'ordures ménagères sur le territoire.

Ce dossier vous expliquera plus en détails les actions réalisées cette année et sur celles à venir.

Bruno LEFEBVRE

Vice-président en charge de la Commission Environnement





Lancement officiel

C'est parti pour la Tarification Incitative !

À partir du 1^{er} janvier 2024, nous allons commencer à comptabiliser le nombre de levées de votre bac à Ordures Ménagères que vous allez présenter sur une année. Cette comptabilisation constituera la part variable/incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (= TEOMI).

La TEOMI sera composée d'une part **FIXE** et d'une part **VARIABLE**



PART FIXE

La Communauté de commune fixe le taux de la taxe qui sera appliqué sur la valeur locative du logement.



$$\text{BASE de la taxe foncière} = \text{Taux}^* \times \text{TEOM}$$

PART VARIABLE (Incitative)

Elle dépend de l'utilisation du service.

Elle est calculée en fonction :

- du volume de votre bac à ordures ménagères ;
- du nombre de levées du bac par an.



$$\text{Prix du bac}^* \times \text{OMR selon son volume} = \text{X} \times \text{Nombre de levées dans l'année}$$

*Le taux et le prix seront votés chaque année

Le premier paiement de la tarification incitative interviendra en septembre/octobre 2025. Elle sera notifiée sur votre avis de taxes foncières.

Chaque année dorénavant vous payerez une TEOMI sur le nombre des levées effectuées l'année précédente.

Les points de regroupement

Un point de regroupement est un endroit défini et fixe où sont regroupés des bacs individuels ou des bacs collectifs qui restent en permanence sortis.

Pour appliquer la part incitative aux usagers concernés, deux cas seront possibles dès le 1^{er} janvier 2024 :

Cas n° 1

Le point de regroupement est transformé en point de rapprochement avec une individualisation des bacs. Cela sous-entend qu'il faudra rentrer son bac à son habitation une fois que la collecte sera réalisée et le rapporter au point de rapprochement lorsqu'il aura besoin d'être collecté.

Cas n° 2

Le point de regroupement est conservé avec un système de dotation de sac qui constituera la part variable de la TEOMI. Pour les points de regroupement situés à 500 m voire même plus, cette solution sera retenue afin de faciliter le geste des usagers. Les bacs seront verrouillés pour éviter les apports extérieurs.

Pour le cas n°1, des bacs individuels seront livrés gratuitement aux usagers. Pour le cas n°2, une dotation de sacs sera effectuée afin d'appliquer la part variable de la Tarification Incitative.

66 En septembre/octobre 2024, vous payerez votre dernière Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023 ! Il sera donc normal de ne pas voir apparaître la part incitative sur votre avis de taxes foncières de septembre/octobre 2024 !

Bruno LEFEBVRE

Grille tarifaire « prévisionnelle » pour 2025

Cette grille tarifaire « prévisionnelle » a été validée par le Conseil Communautaire du 4 avril 2023. Vous trouverez ci-dessous le coût d'une levée en fonction du volume du bac.

⚠ Les tarifs présentés sont **PRÉVISIONNELS** et calculés sur un coût estimatif du service déchets en 2025. Ils seront fixés chaque année lors du vote du budget.



MÈME

Le calcul se fera en fonction du nombre de levées de vos ordures ménagères et non pas du volume de votre bac uniquement.

En cas de dépôts sauvages, le Pays Loudunais pourra facturer vos ordures dans vos bacs.

Distribution et changement des bacs pour la Tarification Incitative


Au 1^{er} janvier 2024, nous commencerons la comptabilisation des levées pour calculer la part variable dite incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (= *TEOMI*). À cette date, les bacs qui ne sont pas équipés d'une puce ne seront plus collectés. Si votre bac n'est plus collecté, nous vous remercions par avance de vous manifester auprès du Pôle Déchets au 05 49 22 28 00 ou à pole-dechets@pays-loudunais.fr




Gestion des bacs restants à demeure

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de rentrer leur bac individuel à l'issue de la collecte, ils seront verrouillés et recevront un autocollant pour que les rippeurs aient l'information s'ils doivent collecter la poubelle de l'usager.

Sur les bacs seront apposés ces deux autocollants :

 Le **pouce vert** signifie que la poubelle est à collecter. Cet autocollant sera présent sur le bac côté poignées.

 La **croix sur fond rouge** signifie que la poubelle n'est pas à collecter. Cet autocollant sera présent sur le bac du côté ouverture du couvercle.

Les usagers concernés par cette problématique doivent se manifester à pole-dechets@pays-loudunais.fr ou au 05 49 22 28 00.

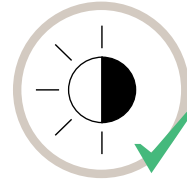
Les bacs qui resteront en permanence sortis seront collectés et cela impactera la part variable de l'usager !

> CALENDRIER DE COLLECTE

Le nouveau calendrier de collecte pour l'année 2024 est disponible pour les habitants du loudunais (*hors Loudun*). Il est également téléchargeable gratuitement sur le site internet de la communauté de communes, rubrique "Trier ses déchets" www.pays-loudunais.fr



LES CONSIGNES DE COLLECTE



Sortez vos bacs la veille



Disposez les poignées du bac **côté route**



Sortir son bac que lorsqu'il est plein



Mettez-les en évidence sur le domaine public



Rangez vos bacs le plus rapidement possible après la collecte



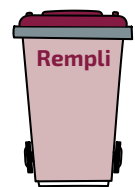
Nettoyez vos bacs régulièrement



ASTUCE !

Regroupez votre bac avec ceux des voisins, cela permet de réduire les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre.

Les rappels



LE PRIX

Le prix est fonction du volume des déchets du bac à ordures ménagères et du poids. Sortez votre bac quand il est plein.



Le nombre de levées du bac recyclable n'est pas pris en compte dans le calcul de la part variable.

Le **tarif** est fixé par la Communauté de communes du Pays Loudunais à **150€**. À ce tarif, mieux vaut déposer votre bac prévu à cet effet.

RAPPEL

La Tarification Incitative s'applique **uniquement à la levée !**

Votre bac ne sera pas pesé.



Outils en ligne

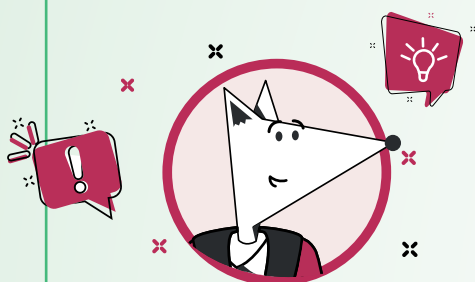
➤ Espace Web Usager - Ecocito

La Communauté de communes du Pays Loudunais met à votre disposition un nouvel outil : l'Espace Web Usager.

À partir de ce site internet, vous pourrez :

- connaître le nombre de levées de votre bac à ordures ménagères ;
- savoir le nombre de vos passages en déchèterie ;
- réaliser vos demandes pour un nouveau/changement/réparation de bac, une carte de déchèterie.

Pour créer votre Espace Web Usager, dirigez-vous sur le site :
<https://pays-loudunais.ecocito.com/Usager/>



Vous trouverez sur le site internet de la Collectivité www.pays-loudunais.fr deux procédures préparées par Lou-Di-Ben :

- Une procédure pour la création de votre compte pour les usagers ayant reçu un mail **avec** clé d'activation.
- Une procédure pour la création de votre compte pour les usagers n'ayant pas reçu de mail et qui devront le créer **sans** clé d'activation.

➤ Simulateur TEOMI

Lou-Di-Ben va vous aider à estimer approximativement votre prochaine TEOMI (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative*) grâce à notre simulateur.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la Collectivité www.pays-loudunais.fr pour effectuer cette simulation. Vous trouverez ci après le chemin pour vous rendre sur le simulateur : *Déchets Ménagers* ➔ *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)* ➔ *Simulateur*



À Noël,
si tu tries
tu as tout compris !



SAPINS, CARTONS,
PILES, JOUETS ET
JEUX ÉLECTRONIQUES
usagés sont à déposer en

DÉCHÈTERIE



> COMPOSTAGE ET VENTE DE COMPOSTEURS

Réduisez vos ordures ménagères tout en compostant...

Pour alléger votre poubelle, et moins gaspiller vous pouvez composter chez vous, tous vos déchets de cuisine et de jardin pour en faire un excellent terreau.

En pratiquant le compostage vous obtiendrez du bon compost, un engrais naturel et écologique grâce à la décomposition des déchets de cuisine et jardin ainsi que la quantité de vos déchets de votre bac ordures ménagères couvercle grenat.

Le compostage est un procédé :

- ➔ **Facile** : quelques mois de fermentation naturelle et les déchets se transforment en amendement organique qui peut être utilisé dans le potager ou dans les massifs de fleurs.
- ➔ **Économique** : il permet de réduire jusqu'à 30% des déchets mis à la poubelle.
- ➔ **Écologique** : il réduit la part des déchets à éliminer par les procédés traditionnels et limite la consommation d'engrais chimiques.



La pratique du compostage

- Installer votre composteur sur l'herbe ou de la terre.
- Tous les résidus de cuisine (*sauf viandes, os, graisses, sauces, poissons, produits laitiers, huiles, poussière d'aspirateur, excréments d'animaux, litière, papiers glacé, plantes malades...*) et les déchets verts se compostent.
- Apporter des déchets humides et secs.
- Retournez, aérez et brassez une fois par mois en surveillant l'humidité.
- Et attendre environ 1 an pour récupérer du compost.

Astuces :

- Pour limiter les jus et garder votre bio-seau propre, emballer les épiluchures de cuisine dans une feuille de journal.

La Communauté de communes propose :

- ➔ Un **composteur en plastique, polyéthylène 100% recyclé** de 300 litres (20€* le premier équipement et 37€* le second).
- ➔ Un **composteur en bois** de 300 litres (25€*).
- ➔ Pour ceux qui compostent en tas, le **kit compostage** (guide et bio-seau de 10 litres) gratuit.



Bon de réservation en ligne sur le site www.pays-loudunais.fr

* Tarifs appliqués en 2023, ils sont actualisés chaque année.

> DISTRIBUTION DE COMPOST

En 2023, la CCPL a réalisé sa première distribution de compost dans les déchèteries du Pays Loudunais. Au total, c'est près de 20 m³ qui ont été donnés à 340 usagers. Suite à son succès, l'opération a été reconduite en novembre 2023.

RECETTES

Zéro déchet

SHAMPOING CAMOMILLE

Les ingrédients

- 2 cuillères à soupe de fleurs de camomille • ½ litre d'eau • ½ citron • 100 grammes de savon d'Alep
- 3 cuillères soupe de tensioactif (SCI ou SCS) • Huile essentielle en option (l'huile essentielle de lavande est préventive contre les poux)

Préparation

- 1- Faire infuser les fleurs de camomille dans l'eau chaud.
- 2- Laisser tiédir et filtrer.
- 3- Ajouter le jus de citron filtré ainsi que les 100 g de savon râpé et le tensioactif.
- 4- Remettre sur le feu et faire fondre doucement en mélangeant.
- 5- Sortir du feu et rajouter les huiles essentielles puis mettre dans un flacon.

Mode d'emploi

À utiliser comme un shampoing traditionnel.

Les plus

- 1- Pour les bruns : remplacer la camomille et le citron par une infusion de romarin et/ou de clous de girofle.
- 2- Pour les châains et les roux : remplacer la camomille et le citron par une infusion de fleurs de calendula et d'hibiscus.

LESSIVE

Les ingrédients

- 1 litre d'eau • 1 cuillère à soupe de cristaux de soude
- 20 grammes de savon de Marseille en paillettes
- 20 grammes de savon noir liquide • Quelques gouttes d'huiles essentielles qui sentent bon de préférence (menthe, citron, lavande...)

Préparation pour 1 litre de lessive

- 1- Dans une cocotte mettre tous les ingrédients sauf l'huile essentielle et porter à ébullition.
- 2- Verser la préparation dans vos vieilles bouteilles de lessive lorsqu'elle est un peu tiédie.
- 3- Secouer avant chaque utilisation et mettre l'équivalent d'un verre à moutarde directement sur le linge.

Les plus

- 1- Pour un linge plus blanc, vous pouvez verser 1 cuillère à soupe de percarbonate directement sur votre linge.
- 2- Mettre du vinaigre blanc dans le bac adoucissant préservera les couleurs de votre linge et préviendra votre machine du tartre (*attention, le vinaigre altère les élastiques des couches lavables et de la lingerie fine*).
- 3- Pour le linge vraiment très sale, le faire tremper dans de l'eau bouillante avec 1 cuillère à soupe de percarbonate pendant une nuit. Ou prélever les tâches avec du savon noir.
- 4- Pour les tâches de vin, chocolat... ou sur des supports non lavables, saupoudrez de la terre de Sommières et laissez sécher. Une fois la poudre sèche, enlevez-la avec un aspirateur.

Recettes issues du livre La Famille (presque) Zéro Déchet - Ze guide



> NOUVELLES FILIÈRES EN DÉCHÈTERIE

Quatre nouvelles filières de recyclage ont été mis en place en déchèterie en 2023

Les jouets, articles de bricolage et de jardinage



Les éléments de moins de 80 cm de long sont à déposer dans un box dédié. Les plus gros éléments iront dans la benne « Objets de la maison ».

Sauf équipements électriques et thermiques qui ne vont pas dans la même filière d'évacuation. En cas de doute, merci de vous adresser au gardien.

Les bouchons de liège

Les bouchons en liège sont désormais récupérés en déchèterie par l'association Lions Club Loudun et sont recyclés (par exemple en produit d'isolation, liège aggloméré, liège expansé...). Cette association réalise des actions caritatives et humanitaires en faveur de la recherche contre les cancers infantiles, la cécité, la faim, l'illettrisme, la jeunesse et l'environnement. Le produit de la vente de bouchons est dédié à la recherche contre le cancer à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest regroupant les hôpitaux de Nantes et d'Angers.



Les bouchons plastiques

L'association les Bouchons d'Amour 86 collecte, trie et expédie les bouchons en plastique vers un recycleur qui les rachète. Cela leur permet de financer l'acquisition de matériels pour les personnes en situation de handicap (fauteuils roulants, matériels handisport...) ainsi que d'aider d'autres associations.

Vous pouvez déposer vos bouchons dans les déchèteries.

✓ Acceptés

- bouchons plastiques de bouteilles de boisson (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...);
- tous les bouchons de produits ménagers et d'hygiène, couvercles, boîtes.

✗ Refusés

- bouchons de produits chimiques, produits de cosmétiques, de médicaments;
- bouchons qui ne sont pas en plastique (fer et « faux liège »).



Les outillages du peintre

À déposer avec les déchets diffus spécifiques (déchets dangereux).

	OUI	NON
<p>Déposez uniquement les outillages du peintre suivants dans le contenant dédié :</p> <p>les pinceaux/brosses à peindre</p> <p>les rouleaux/manchons à peindre</p> <p>les couteaux</p> <p>les bacs plats à peinture et recharges</p> <p>les bacs et camions à peinture, recharges et grilles</p>	<p>Ne pas déposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les chiffons souillés • les pinceaux d'artiste • les sacs • les seaux et bassines à usage divers • les taloches, platoirs, truelles... 	

Les outillages du peintre ainsi que les déchets diffus spécifiques ne sont pas acceptés à la déchèterie de la Grimaudière.



Environ 10 tonnes ont été collectées en un an dans nos déchèteries.

> COLLECTE DE L'AMIANTE

L'amiante est strictement interdit en déchèterie.

Une collecte d'amiante a été réalisée le 26 mai 2023 à destination des particuliers possédant des petites quantités d'amiante lié (*moins de 500kg, soit environ 50 petites plaques ou 30 grandes plaques*), avec notre partenaire A2S (*Amiante Service Solution*).



« Au total, ce sont 8,227 tonnes qui ont été collectées auprès de 24 usagers.

Cette prestation a été facturée au tarif optimisé de 0,55€ TTC/kg à chaque usager (*hors contenants, hors équipements de protection individuel*). Chaque usager inscrit devait venir par ses propres moyens apporter ses plaques ensachées le jour de la collecte.

La collectivité souhaite renouveler cette collecte en 2024, les modalités seront validées prochainement.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès du Pôle Déchets.



En partenariat avec :



14 bis basse rue 86330 Martaizé
contact@a2s-go.fr
Tél. 05 49 22 72 71 - 06 47 26 39 38

Pour de plus grosses quantités, merci de vous adresser directement à une entreprise de désamiantage.

> COLLECTE DES PAPIERS AVEC LES ÉCOLES

Depuis 2018, le Pôle Déchets a mis en place une collecte des papiers avec les associations, principalement des parents d'élèves. Ces collectes ont permis de ramasser 524 tonnes de papiers. En échange, la Communauté de communes du Pays Loudunais soutient financièrement les organismes partenaires, soit depuis le début de l'opération, environ 32 370 €.

L'Association des Parents d'Élèves de Berrie, par l'intermédiaire de Céline MEUNIER sa présidente, nous partage son expérience : *"Ces collectes des papiers assimilés avec l'école permettent de soutenir l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique et l'équipe pédagogique afin de participer au financement des sorties scolaires (à la mer, à la montagne, au zoo, dans une ferme pédagogique...) et de diminuer la participation des familles. Cela permet également de communiquer auprès des habitants, des actions menées par l'école, tout le monde peut y participer !"*

Les élèves prennent beaucoup de plaisir à aider et participer à cette opération. Cela fait prendre conscience également de l'importance d'économiser les ressources naturelles.

« Il n'y a pas de petits gestes, il y a que des grands actes ! »



> NETTOYONS LA NATURE

Le samedi 23 septembre 2023, la Commune de Sammarçolles a organisé en partenariat avec le comité des fêtes, l'Association Communale de Chasse Agréée, l'Union Sportive et l'Association des Parents d'Élèves de la commune, une opération nettoyons la nature. L'objectif est de collecter les déchets qui sont déposés sur les bords de route ou de forêts, afin de rendre notre environnement plus propre.

Lors de cette journée, c'est une centaine de kilos de déchets (*emballages, pneus de tracteur, matériaux isolants, électroménagers, matelas...*) qui a été collectée, remplissant de nombreux sacs et 3 remorques.

Le centre E. Leclerc et la Communauté de communes accompagnent ces initiatives, avec la mise à disposition de plusieurs kits de nettoyage.

Le Pôle Déchets félicite l'ensemble des participants à ces différentes journées sur le territoire pour leurs gestes citoyens. Des nouvelles opérations seront organisées prochainement.



Nettoyons la nature!

> UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE GLOBALE POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LOUDUNAIS

La Communauté de communes du Pays Loudunais a lancé le 8 décembre 2022, une étude de définition de sa stratégie touristique avec le cabinet MDP Consulting. Elle a pour but de rendre opérationnelles les réflexions menées jusqu'ici notamment dans le cadre du projet de territoire.

Les ambitions s'orientent vers un positionnement basé sur le développement du slowtourisme et du tourisme de proximité.

La stratégie est issue d'un diagnostic qui a permis d'identifier 6 enjeux et 3 angles d'attaque majeurs

Les enjeux

- La valorisation de l'identité du territoire, la préservation et la transmission de ses spécificités.
- L'organisation, la hiérarchisation et la lisibilité de l'offre pour mieux capter les flux touristiques.
- La valorisation et la mise en tourisme.
- L'implication, l'information et la mobilisation des acteurs locaux.
- La construction d'un événementiel plus solide et plus ambitieux.
- La signalétique et la promotion.

Les angles d'attaques

- Les châteaux, les sites majeurs et les destinations que constituent le Center Parcs et le Domaine de Roiffé.
- La vigne et la viticulture.
- L'offre de balades et d'itinérance, en particulier concernant le cyclotourisme.



Cette stratégie touristique, adoptée le 11 juillet 2023, se décline en 4 axes opérationnels :

- Axe 1 : Construire et développer l'offre d'activités
- Axe 2 : Organiser, structurer, professionnaliser l'offre et les acteurs
- Axe 3 : Impliquer la population et les acteurs locaux
- Axe 4 : Rendre plus visible > promotion, communication

L'office de tourisme du Pays Loudunais va désormais mettre en œuvre cette stratégie et avec les actions suivantes :

- Écriture du schéma de la randonnée du Pays Loudunais ;
- Réflexions sur le changement de statuts de l'OTPL ;
- Écriture d'une stratégie commerciale ;
- Définition d'une stratégie sur la signalétique touristique ;
- Recrutement d'une agence de communication.



OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS

2, rue des marchands 86200 LOUDUN
Tél. 05 49 22 22 22 contact@tourisme-loudunais.com
tourisme-loudunais.com

BILAN TOURISTIQUE EN LOUDUNAIS

AU 31/08/23

Après une année 2022 de tous les records, 2023 est plus mitigée. La météo de juillet n'a pas été toujours au beau fixe et l'inflation des prix ont joué sur les réservations d'hébergements et autres.



805 689 PERS.
ACCUEILLIS SUR LE TERRITOIRE

-10% de clients accueillis sur cette période par rapport à 2022



561 PERS. ACCUEILLIS HORS LES MURS

On constate une baisse de 50,9% par rapport à 2022 due principalement aux conditions météorologiques de juillet et à la baisse de fréquentation des sites sur cette période.

3 705 PERS. ACCUEILLIS A LOUDUN ET MONCONTOUR

+ environ 4 000 contacts directs au Center Parcs



1 254 PERS. POUR LES VISITES GUIDÉES



Augmentation de 23% par rapport à 2022.

15 224 JOUEURS



Augmentation du nombre de joueurs de 48,9% par rapport à 2022.

5 parcours en Loudunais.



1 830 PERS. SUR LES ANIMATIONS

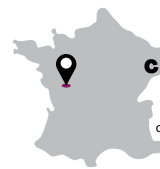
En 2023, l'Office de tourisme a développé son programme d'animations estivales par rapport à 2022 avec une animation par jour.

On constate une légère augmentation 2023 due aux "Invitations des vignerons".



TOP 3

- 1- Activités et sites culturels
- 2- Animations
- 3- Activités de pleine nature



76% CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ

dont 61% de clientèle de la Vienne.



599 694 NUITÉES

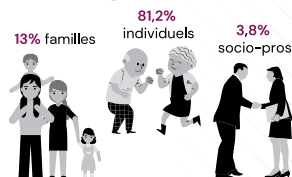
-12,4% par rapport à 2022 dû à l'inflation des prix et à la reprise des séjours à l'étranger.

TOURISME-LOUDUNAIS.COM

3 065 visiteurs en juillet + 34,5%
3 502 visiteurs en août + 30,8%



PROFIL TYPE



2 656 935 610 141 398



+ 7,7%



+ 8,4%



+ 0,65%



+ 39,7%



Retrouvez toute la programmation dans nos offices de tourisme et sur l'application mobile

« *Tourisme Loudunais* »



SCANNEZ LE CODE pour obtenir l'application



> DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

du site d'habitat néolithique de la mangeoie ont eu lieu du 14 au 26 août 2023 à Saint-Léger-de-Montbrillais

Le bilan de cette campagne sur le site d'habitat néolithique est une nouvelle fois positif : os de faune, tessons de poterie, silex. Ce sont des centaines d'objets à avoir une nouvelle fois été extraits des niveaux archéologiques ; tous en parfait état de conservation malgré cinq millénaires d'enfouissement.

L'une des découvertes majeures de cette année est l'accumulation des bois de cerf et la confirmation que le site semble se distinguer par le soin spécifique apporté au travail des bois et des ossements d'animaux déposés dans les fossés.

Mais l'évènement est la découverte, dans ces mêmes fossés d'enceinte censés protéger les habitants ainsi que le bétail, d'ossements humains et parmi eux, des crânes d'enfants. Ces dépôts pourraient s'avérer être d'origine funéraire.

Si tel était le cas, et c'est ce qu'essaiera de confirmer la dernière campagne de fouille en 2024, le site de La Mangeoie pourrait devenir un site archéologique de tout premier ordre dans la hiérarchie des sites néolithiques d'Europe de l'Ouest.

Déjà les deux premières campagnes de fouilles 2021 et 2022 permettaient de constituer des fonds inédits de mobiliers, certains exceptionnels. La campagne 2023 va permettre de compléter brillamment cette longue liste d'objets insolites avec des poinçons en os de faune, des gaines de hache en bois de cerf, des coquillages de parure, des haches polies, des bois de cerf joliment usinés. Certains pourront alimenter les musées tant leur valeur patrimoniale est importante. La plupart d'entre eux pourra être mise en valeur dans une exposition de restitution à imaginer avec les partenaires NÉODYSSÉE d'ici à 2025-2026.

Médiation Néodyssée

Des visites « grand public » ont été organisées par notre collectivité en partenariat avec la commune de Saint-Léger-de-Montbrillais et l'association MEGANÉO sur le site de La Mangeoie.



Elles ont également permis de découvrir des expositions de photographies et des panneaux de vulgarisation sur le patrimoine néolithique.

Visite de la fouille et des expositions : 130 visiteurs et environ 50 personnes isolées – soit un total d'environ 180 personnes qui ont apprécié cette nouvelle action archéologique en Loudunais.

Parallèlement à cela, la Communauté de communes a mené à bien la restauration du dolmen de Chante-Brault à Saint-Laon. Une grande première à l'échelle du département qui va permettre de valoriser le patrimoine mégalithique de notre région. Ouverture au public prévue au printemps 2025.

> L'AMANDERAIE DES TROIS TERRES **Puy d'Ardenne - Chalais**

Une journée professionnelle, organisée par la Communauté de communes, a eu lieu samedi 23 septembre à l'Amanderaie des Trois Terres en préambule de l'ouverture « grand public » projetée quant à elle en 2024.

Le verger de collection consacré aux amandiers recèlera à terme plus de 150 variétés issues du Loudunais mais aussi du carrefour Anjou-Touraine-Poitou.

Une récolte historique a été organisée le matin avec les bénévoles de l'association Arbrissel. Les arbres récoltés, malgré leur jeunesse (*moins de 5 ans*), croulaient sous le poids des amandes.



L'après-midi, une visite guidée a permis de présenter le verger de collection aux partenaires parmi lesquels de nombreux élus, porteurs de projet de production et pâtisseries.

L'inauguration officielle a ensuite précédé une séance de dégustations d'amandons et de pâtisseries à base d'amandes du verger. Plus de 100 personnes ont ainsi pu profiter d'une gamme très diversifiée de recettes, certaines emblématiques, d'autres inédites.

Le succès de la journée laisse augurer de bien belles heures autour de ce site qui vient conforter l'offre touristique de notre territoire tout autant qu'il complète la collection de vergers fruitiers aménagés par notre collectivité.



*Pause pique-nique
avant les Olympiades*



> UNE JOURNÉE DE RENCONTRE
POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
DU MERCREDI

Dans le cadre d'une rencontre périscolaire, 60 enfants venant des 5 accueils périscolaires du mercredi du Loudunais ont eu l'opportunité de se réunir à Moncontour le mercredi 28 juin 2023.

Sous cette belle journée ensoleillée, la rencontre et le partage étaient au rendez-vous. Les enfants ont pu découvrir le sentier Terra Aventura de Moncontour le matin, suivi d'un pique-nique partagé et d'une après-midi olympiades organisées par les animatrices périscolaires.

Cette journée a été une réussite, enfants et animatrices périscolaires sont repartis avec le sourire et l'envie de réitérer le projet.

Une seconde journée inter-périscolaire du mercredi sera donc proposée en juin 2024 afin de renforcer les rencontres, de découvrir de nouveaux lieux en Loudunais et s'amuser ensemble.



> FORMATION AUTOUR DU JEU

Pendant les vacances de la Toussaint 2023, les animatrices périscolaires ont participé à une formation autour du jeu. La formation a été dispensée par Madame Claire CHOUVELLON, ludothécaire et formatrice à la ludothèque « Place Ludique » de Neuville-de-Poitou.



L'objectif de cette journée était de faire découvrir aux animatrices les différents aspects du jeu et leurs intérêts. Jouer est une activité naturelle et stimulante qui permet aux enfants de faire plusieurs apprentissages dans le plaisir. Le jeu a des effets positifs sur tous les développements des enfants.

Les animatrices périscolaires sont ressorties de cette formation, avec de nouvelles connaissances et compétences autour du jeu et de l'enfant, qu'elles vont pouvoir mettre en pratique dans les accueils périscolaires.

5 objectifs étaient au programme de la journée :

- savoir se repérer dans la typologie des jeux et jouets ;
- savoir adapter sa proposition de jeu selon l'âge du public ;
- savoir aménager l'espace de jeu pour favoriser le jeu libre ;
- découvrir de nouveaux jeux et jouets ;
- savoir choisir un jeu et mettre en jeu rapidement les enfants.

+ D'INFOS

Service Enfance-Jeunesse

Tél. 05 49 22 54 02 - scolaire@pays-loudunais.fr

> ZOOM SUR LA FORMATION CONTINUE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



Le but premier de la formation continue est de renforcer ses compétences et d'acquérir de nouvelles connaissances. Mais les échanges et les apports de la formation permettent également d'améliorer la qualité de sa pratique, de renforcer la confiance et l'estime de soi, de développer de la créativité et de l'adaptabilité et de prévenir l'isolement professionnel.

Au même titre que les autres salariés, les assistant.e.s maternel.le.s bénéficient d'un droit à la formation tout au long de leur carrière.

Le départ en formation est possible pendant le temps de travail mais également hors temps de travail habituel.

Il existe deux processus de formation continue pour les assistant(e)s maternel(le)s :

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

- Il est mis en œuvre à l'initiative du salarié.
- Il permet de se former dans n'importe quel domaine, y compris éloigné du métier de la petite enfance via une formation qualifiante.

- Les assistant.e.s maternel.le.s acquièrent 500 € par année de travail à temps complet dans la limite de 5000 € en dix ans. Pour les professionnelles n'ayant pas le niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles, le CPF est alimenté à hauteur de 800 € par an dans la limite de 8000 €.

Le nombre d'heures acquises et utilisées est consultable sur le site officiel <https://www.moncompteformation.gouv.fr>.



Le plan de développement des compétences / plan de formation

- Il est déclenché à la demande de l'employeur ou avec son accord.
- Le plan de formation impose que la formation soit en rapport avec le métier d'assistant.e maternel.le.
- Il est actif dès l'embauche et donne accès à 58 heures de formation par an, non cumulables (*les 58 heures annuelles du plan de formation sont perdues si elles ne sont pas utilisées*).
- AGEFOS PME prend en charge le coût de la formation et les frais liés au départ en formation.

Pour tout renseignement sur l'offre de formation professionnelle de la branche : IPERIA l'Institut au 0800 820 920 (service et appel gratuits) ou sur www.iperia.eu

C'est dans ce cadre que **le Relais Petite Enfance a accompagné 17 assistantes maternelles du territoire** pour qu'elles puissent bénéficier de la **formation Sauveteur et Secouriste au Travail (SST)** les 6 et 7 novembre et les 14 et 15 décembre.

Pour plus d'information sur la formation continue des assistant.e.s maternel.le.s, rapprochez-vous du service RPE.

+ D'INFOS

Relais Petite Enfance (RPE)
Tél. 05 49 98 21 62



> RETOUR EN IMAGES

Ateliers du Relais Petite Enfance



Lieu d'Accueil Enfants Parents

DU PAYS LOUDUNAIS



C'est un espace de rencontres, de détente, pour jouer, échanger, partager...

Accueil libre et gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents.

Pour qui ?

Tous les enfants de 0 à 5 ans inclus

- Les référents parentaux : les parents ou grands-parents, oncles, tantes...
- Les futurs parents

Pour quoi ?

Jouer, s'amuser, rigoler et passer de bons moments avec son enfant

- Échanger et partager avec d'autres parents et d'autres enfants



Planning des permanences

Décembre

- Mardi 5** Les Trois-Moutiers, 9h15-11h15
- Mercredi 6** Loudun, 15h-17h
- Mardi 12** Moncontour, 9h15-11h15
- Mercredi 13** Loudun, 9h30-11h30
- Mardi 19** Monts-sur-Guesnes, 9h15-11h15
- Mercredi 20** Loudun, 15h-17h (goûter de Noël)

Janvier 2024

- Mercredi 3** Loudun, 15h-17h
- Mardi 9** Saint-Jean-de-Sauves, 9h15-11h15
- Mercredi 10** Loudun, 9h30-11h30
- Mardi 16** Les Trois-Moutiers, 9h15-11h15
- Mercredi 17** Loudun, 15h-17h
- Mardi 23** Moncontour, 9h15-11h15
- Mercredi 24** Loudun, 9h30-11h30
- Mardi 30** Monts-sur-Guesnes, 9h15-11h15
- Mercredi 31** Loudun, 15h-17h

Février

- Mardi 6** Saint-Jean-de-Sauves, 9h15-11h15
- Mercredi 7** Loudun, 9h30-11h30
- Mardi 13** Les Trois-Moutiers, 9h15-11h15
- Mercredi 14** Loudun, 15h-17h
- Mardi 20** Moncontour, 9h15-11h15
- Mercredi 21** Loudun, 9h30-11h30



Lieux d'accueil

Loudun le mercredi, matin ou après-midi

⇒ Maison de la Petite Enfance, Boulevard Loche et Matras

Moncontour un mardi matin par mois

⇒ Accueil de Loisirs, Impasse du Havre

Monts-sur-Guesnes un mardi matin par mois

⇒ Ancienne maison paroissiale, Place Frézeau de la Frézellière

Saint-Jean-de-Sauves un mardi matin par mois

⇒ Maison Pour Tous, 5 bis Place Marcel Chauvineau

Les Trois-Moutiers un mardi matin par mois

⇒ Salle du moulin du Gué Sainte-Marie, Route de Matson

Maison de la Petite Enfance

2, boulevard Loche et Matras - 86200 LOUDUN

Tél. 07 87 33 82 68 / 05 49 98 21 62 / relais-petite-enfance@pays-loudunais.fr

www.pays-loudunais.fr

